Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260629-DCM_2026_058-DE

EPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de GESTEL

N° 2026-058

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-deux du mois de juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :
Madame Françoise MERRET
Monsieur Michel DAGORNE
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Madame Sophie BRETON
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Madame Ludivine BOURIC
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :
Madame Catherine AUDRAN
Madame Yvonne KARABOUÉ
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Ewan MAILLET
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :
Madame Catherine AUDRAN à Madame Françoie MERRET
Madame Yvonne KARABOUÉ à Monsieur Laurent DUHENOY
Monsieur Ewan MAILLET à Monsieur Matthieu LECOMTE
Madame Lucie JACQUEMIN à Madame Manuela VOISIN
Monsieur Ludovic KARABOUÉ à Monsieur Christophe CARER

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CORLAY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé un projet de construction d'une salle de sport en 2025. Elle rappelle les objectifs de ce projet, à savoir, favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous, en mettant en place des installations adaptées aux besoins des établissements scolaires, tout en les rendant accessibles à l'ensemble de la population en dehors des temps scolaires. Le bâtiment sera implanté sur le site du Lain, à proximité des deux écoles primaires, réunissant près de 300 élèves, afin d'en faciliter l'accès, et il jouxtera la salle polyvalente du Lain, permettant ainsi d'organiser des manifestations plus importantes.

Sa principale vocation sera de permettre aux scolaires et aux sportifs amateurs de la commune de pratiquer les activités sportives les plus courantes telles que le basket et mini basket, le handball, le tennis, le volley, le badminton ou tout autres disciplines sportives après étude par les élus en lien avec les associations. Il permettra également le développement du tissu associatif sportif de la commune de Gestel et ses environs.

Le groupement, composé du cabinet PETR architectes (mandataire), Obiose Ingénierie et Etudes Structures Logiciels – ESL (co-traitants), a été retenu en février 2026 à la suite d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Le montant de la prestation s'élève à 105 875 €HT.

A la suite de la présentation de l'avant-projet (AVP) par le groupement, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet et le plan de financement tels que définis ci-dessous :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260629-DCM_2026_058-DE

	Montant HT
Maitrise d'œuvre	105 875,00 €
Travaux bâtiment	1 769 965,00 €
Travaux extérieurs	158 360,00 €
Equipements	50 000,00 €
TOTAL HT	2 084 200,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Financeur	Dispositif	Montant
EUROPE	FEDER	50 000,00 €
ETAT	DETR	211 500,00 €
Agence Nationale du Sport	Plan 5000 terrains - bâtiment	406 840,00 €
Agence Nationale du Sport	Plan 5000 terrains - équipements	25 000,00 €
CONSEIL REGIONAL BRETAGNE	Bien vivre en Bretagne	380 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL MORBIHAN	PST	70 000,00 €
LORIENT AGGLOMERATION	Contrat territorial	235 000,00 €
Fonds propres et emprunts		705 860,00 €
TOTAL		2 084 200,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : adopte le projet de construction de la salle de sport pour un montant total estimé à 2 084 200 €HT.

Article 2 : approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus.

Le secrétaire
Christophe CORLAY

Le Maire,
Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL 56 (MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)